

RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00040
Numéro SIREN : 345 407 621
Nom ou dénomination : 2H

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2023 sous le numéro de dépôt 4295

PLÉRIN

Jean-Claude **BALANANT**
Hubert **CHARBONNEAU**
Agnès **IMBERT**
Experts-comptables associés et
Commissaires aux comptes
Marina **PASSAIS**
Expert-comptable associée

SARL 2H
18/20 Allée de Rivasselou
35400 SAINT MALO

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 2H SARL
(RCS SAINT MALO N° 345 407 621),**

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné par décision unanime des associés en date du 13 septembre 2023, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport portant sur :

1. La situation de votre société ;
2. Notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ainsi que, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à ces missions. Ces diligences ont consisté notamment :

- à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation ;
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

1- Situation de votre société

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- depuis le 31 décembre 2022, date d'arrêt des derniers comptes annuels qui n'ont pas fait l'objet d'une certification, votre société voit son activité se poursuivre.

HL

2- Valeur des biens composant l'actif social et valeur des capitaux propres de votre société

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

– les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 2 128 939 €, dont 485 063 € au titre du bénéfice de l'exercice clos au 31/12/2022, et un capital social s'élevant à 8 000€ ;

–La valeur de l'actif immobilisé hors financier des comptes au 31/12/2022 est de 4 377 681€ y compris terrains et constructions. Ce montant n'est pas à déprécier compte tenu de la rentabilité de l'entreprise et de la valeur vénale des biens.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

De même, il n'y a pas d'avantages particuliers attribués.

A Plérin, Le 19 septembre 2023

Cabinet COHESIO – SAS PARIS DENIS BALANANT

Pour la société – Hubert Charbonneau


 **COHESIO**
Experts-Comptables
& Commissaires aux Comptes
Avenue du Chatelier Le Forban
BP 410 - 22194 PLERIN Cedex
Tel: 02 96 58 62 10 - Fax 02 96 74 63 10
Paris Denis Balanant et Ass. - Sirat : 422 805 655
www.cohesio.net

Commissaire à la transformation